

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 15

Artikel: Une lettre de Louis XI
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210338>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



Sommaire du N° du 11 avril 1914 : Une lettre de Louis XI. — La dernière illusion (B. Stenna). — La caton et Pierre dao Tsigre (S. G.). — L'histoire d'une « fédérale » (L. E.). — Excusez!... (François Treycoyagne). — La Rosine et son chevalier. — Le mal à la mode (Diafoirus).

UNE LETTRE DE LOUIS XI

Les *Annales fribourgeoises* publient une lettre de Louis XI, demeurée jusqu'ici inédite et que nous reproduisons ci-dessous.

Comme on le verra, elle a trait à l'histoire du Pays de Vaud.

Louis de Châlons-Orange était entré en possession, après de longs démêlés, de toutes les terres de Montfaucon, en deçà du Jura. Devenu le plus riche et le plus puissant seigneur de la haute Bourgogne, il fit de grandes dépenses pour mettre en bon état ses châteaux des deux côtés du Jura. Sa femme, Jeanne de Montbéliard, mourut jeune, lui laissant un fils, Guillaume. En secondes noces, il épousa Eléonore d'Armagnac, dont il eut deux fils, Louis et Hugues.

Louis de Châlons mourut en son château de Nozeroy, le 3 décembre 1463, âgé d'environ 73 ans. Par son testament, il donnait à Hugues, son enfant favori, les seigneuries de Jougne, Orbe, Echallens, Grandson, Montagny, Belmont et Bottens. Il lui donna aussi tout le trésor qui était gardé dans la « tour de Plomb » au château de Nozeroy. Louis, son second fils, fut déclaré héritier universel, au détriment de Guillaume, l'aîné.

Hugues de Châlons avait à peine 15 ans à la mort de son père. Lorsque ce dernier sentit sa fin s'approcher, prévoyant les dissensions qui s'élèveraient bientôt entre ses enfants au sujet de leur héritage, il voulut pourvoir, autant qu'il était en lui, à l'avenir de son fils cadet. Ayant appelé à son chevet son homme de confiance, Pierre de Jougne, qui était le gouverneur de son fils, il lui ordonna d'enlever le trésor de la « tour de plomb » et de le transporter de l'autre côté du Jura, ainsi que le jeune Hugues. Pierre de Jougne exécuta les ordres de son maître avec une telle prudence, qu'il put quitter Nozeroy avec son élève et le trésor, traverser le Jura par des chemins détournés et arriver sûrement au Pays de Vaud. Sur ces entrefaites, Louis de Châlons rendit l'âme, et son fils Guillaume s'empara violemment de toute la succession, au détriment de ses frères du second lit et au mépris des volontés de son père. Il prit possession de la ville et du château d'Orbe le 10 avril 1463.

Pierre de Jougne, toujours avisé et dévoué, conduisit alors Hugues de Châlons à la cour de Louis XI. Le roi, qui ne demandait pas mieux que de voir s'entredéchirer les seigneurs de Bourgogne, fit l'enfant son chambellan, avec promesses d'aide et de secours pour reconquérir ses terres et seigneuries. Pierre de Jougne obtint encore pour son élève la protection du duc de Savoie, Amédée IX. Ainsi épaulé et grâce au trésor de Nozeroy, l'aventureux gou-

compter sur la protection du gouvernement de Fribourg, à qui Louis XI écrivit, le 25 juillet 1464, la lettre mentionnée plus haut et dont voici le texte :

Loys par la grace de dieu Roy de france.

Tres chiers et grans amis: Nagueres vous auons escript que vouslissiez tenir la main et donner toute la faueur et aide qui vous seroient possibles a nostre cousin huguenin de chaalon seigneur dorbe nostre chambellan touchant la joissance de ses terres situees aux pays de Vaulx soubz nostre

beau pere de sauoye lesquelles luy ont este empeschees par le prince dorenge son frere a tort et contre raison, comme il est tout notoire. Et pour ce que comme sauez par nostre dict beau pere ont este donnez certains mandemens pour metre lesdictes terres en sa main pour la confirmation du droit de chacune desdictes parties. Neantmoins lesdictes mandemens nont pu estre executez pour occasion des empeschemens sur ce donnez par ledict prince son frere lequel de tout son pouoir s'est efforce et [s] efforce chacun jour a contredire ladicte execution, dont sommes esmerueillez vue le bon droit que ledict huguenin a esdictes terres ainsi qu'il appert par ledict testament de son feu pere. Et pour ce que nostre entention est de aider et fauoriser le fait dudict huguenin qui est chose fauorable et raisonnable. Nous vous prions bien affectueusement que semblablement de vostre part le vueillez aider et fauoriser en son bon droit et vous y employer en maniere que lesdictes terres soient mises en la main de nostre beau pere selon la teneur de sesdicts mandemens. En quoy faisant ferez euvre heritable et a nous agreable plaisir. Donne a Rouen le xx^{ve} Jour de Juillet.

Loys

Delalorie.

A noz tre chiers et grans amis la voye, conseil et communaute de fribourg.

Obligé, en avril 1465, d'abandonner Orbe et de se réfugier en Savoie, c'est seulement en septembre 1469 que le jeune Hugues de Châlons obtint complète justice de son suzerain, Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. Mais il ne devait pas jouir longtemps de ses châteaux et de ses bonnes terres du Pays de Vaud ; tenu de suivre le parti de Charles-



L'arrestation du Major Davel.¹

Les rigueurs du régime auquel LL. EE. de Berne avaient soumis leurs nouveaux sujets du Pays de Vaud étaient supportées avec impatience. On murmurait un peu partout, mais personne n'osait se mettre en avant.

Tout à coup, un homme eut cette témérité. Jean-Daniel-Abram Davel, de Cully, fils d'un pasteur, soldat aux mœurs dignes, austères même, rentré au pays après avoir servi avec distinction dans les armées étrangères, avait été nommé chef de l'un des Départements militaires du pays. Il résidait à Cully.

Après de longues et sérieuses réflexions, il décida de tenter l'affranchissement de son pays. Prenant occasion d'une revue de ses troupes, il les conduisit à Lausanne. C'était le 31 mars 1723. Il fit part de ses projets aux autorités lausannoises. Celles-ci, dévouées à LL.-EE., feignent d'entrer dans les vues de Davel, mais prennent en secret toutes les mesures propres à les faire échouer. Le lendemain matin 1^{er} avril, par ordre venu de Berne, dans la nuit, Davel est arrêté sur la place de la Palud et conduit en prison.

¹ Cliché extrait de la plaquette : « Souvenir du Centenaire », publiée par la maison Krieg et Cie, à Lausanne.

verneur recruta un millier de bons compagnons et parvint à faire rentrer Hugues de Châlons en possession de ses belles seigneuries : dans les premiers jours d'août, le bourg d'Echallens lui ouvrait ses portes ; il en fut de même à Belmont ; Montagny fut emporté d'assaut et Orbe fut pris presque sans résistance le 8 août 1464. Quant à Grandson, il fut brûlé dans la tentative faite pour s'en emparer.

Outre l'appui du roi Louis XI et du duc de Savoie, Hugues de Châlons pensait pouvoir

le-Téméraire dans sa guerre avec les Suisses (1475-1476), il se vit dépossédé pour toujours de son patrimoine, après les batailles de Grandson et de Morat. Les Suisses s'emparèrent de toutes les seigneuries de la maison de Châlons au Pays de Vaud, et le traité conclu à Fribourg, le 12 août 1476, entre les Confédérés et la Savoie, les adjugea aux villes de Berne et de Fribourg, par indivis avec les sept cantons suisses leurs alliés. Huit ans plus tard, une sentence arbitrale remit à ces deux cités, moyennant une

indemnité de 20,000 florins, toutes les terres que le traité de Fribourg avait données aux Confédérés. Dès lors, les seigneuries de Grandson, Montagny, Orbe, Echallens et Bottens passèrent sous la domination de Fribourg et de Berne, qui en formèrent deux bailliages mixtes, dont les baillis étaient nommés alternativement pour deux ans, par Fribourg et Berne.

LA DERNIÈRE ILLUSION

Mlle Sophie était dans tous ses états. Sa quiétude habituelle et la pondération avec laquelle elle considérait ordinairement les événements et les gens étaient, pour la première fois, remplacées par une agitation et une anxiété pénibles.

Il y avait aussi de quoi, mes bons amis.

Mlle Sophie, pour la dixième fois, au moins, de la journée relut la lettre de son cousin Alphonse et, comme à chacune des neuf lectures précédentes, fut de nouveau en butte à un étonnement ému et à un trouble qui, pour nouveau qu'il fût, ne manquait pas d'un certain charme.

En deux mots, cette lettre du cousin Alphonse n'était rien moins qu'une déclaration et une demande en mariage. Oh! une déclaration raisonnable, sans ces exagérations propres aux amoureux et aux poètes, et une demande en mariage faite en termes pondérés, calmes, sans passion.

Elle demandait, cette lettre, plutôt l'association de deux solitudes, l'union de deux résignations que la communion de deux âmes emportées sur les ailes d'un fol amour.

Mais tel quel, déjà froissé d'avoir été plié et déplié maintes fois, voire même baisé, timide et discret, ce petit chiffon de papier avait été accueilli par sa destinataire comme le fut l'astre par les rois Mages; avec un respect, une ferveur qui eussent étonné probablement le cousin Alphonse lui-même.

Il y avait si longtemps qu'elle l'attendait cette demande, si longtemps qu'elle la désirait!

Et le cousin allait venir! Dans un instant il serait là, dans cette chambre qui avait abrité tant de rêves et tant de déceptions!

— Il sera là, près de moi, ému, timide, suppliant, comme il n'a sans doute pas osé se montrer il y a vingt ans!

Mlle Sophie, à cette pensée, sentit ses jambes se dérober, une larme perla entre ses cils, elle s'assit sans force, éperdue.

Elle se remit bien vite, d'ailleurs, et fut saisie d'une crainte d'être surprise par son soupirant.

Elle se leva et, avec une hâte, une impatience bien compréhensibles, s'en fut à sa chambre à coucher, choisit sa plus belle robe, s'en revêtit et consulta son miroir.

Son bonheur était si grand, si imprévu qu'elle en était transfigurée et que la glace lui renvoya son image radieuse, épanouie et que, elle, si modeste pourtant, elle ne se trouva, ma foi, point trop déplaisante.

Le cousin Alphonse pouvait venir; on était sous les armes.

Trois heures sonnèrent; puis quatre; puis cinq. Personne!

— Il aura été retenu!

Enfin, à six heures et demie, un coup de sonnette, vibrant, joyeux; Mlle Sophie se précipite. Hélas! ce n'est qu'un jeune messenger, porteur d'une lettre et qui s'enfuit sitôt faite sa commission.

Ne voulant croire qu'à une remise de la visite tant attendue, mais anxieuse pourtant, Mlle Sophie revint dans sa chambre, fait sauter le cachet lit et, soudain, reste figée, sans un mouvement, la lettre tombée sur les genoux.

Puis elle pleure comme on pleure sa première et sa dernière illusion, désespérément,

landis que, le regard fixe, elle voit, sur le mur, à travers la buée des larmes, danser, rouge sur le papier blanc, la date narquoise et cruelle « 1^{er} avril. »

B. STENNA.

Avez-vous un moment? — Un marchand de fromages d'une petite ville allemande offre à ses clients un nouveau fromage qui ne coûte que 20 pfennigs. C'est le « Oberammergauerpasionsfestspielalpenkräuterlosterdelikatesfrüstückskäse ». Tout simplement. Ce qui veut dire: « Fromage du cloître, extrêmement délicat pour le petit déjeuner, aux herbes des Alpes, pour les fêtes de la passion d'Oberammergau. »

LA CATON ET PIERRO DAO TSGIRE

(Patois du district de Grandson.)

On mè baillè Pierro dao Tsigre;
Ma fai, nè sé pas sé l'ai toi;
Crâo què l'anmèrè mî Ninigre;
Câ, po tsantâ l'a balla voix,
Et poui iè sâ fèrè 'na danse;
È lo fâ biò vèrè valtsi;
Pierro, pas mî qu'on beu dè France,
Cî vilho fou, nè sâ budzi.

Ninigre, por lu, c'est damadzo
Què séyé on pèit Allèmand;
Sè porrai què lo mariadzo
Dè no dou sè farai dèman.
Lo Tsigre est retso, quand liai sondzo,
L'anmèrè prâo sè biau bocons.
Portant, cin sèrai fotu rondzo
D'avai cî fou din ma maison.

'Na né qu'on nè vèyai pas gotta
Pierro va trovâ la Caton.
L'abordè à pou prî su cllia nota:
« Caton, bouèta ton cotillon,
Et vin m'œuvri; fâ 'na'eramèna
Qu'on est câzi pro chai dzallâ.
Vin œuvri sin fèrè la mèna;
Ton fou nè veut pas s'in allâ. »

Ao bet dé cin ao six sénannè,
Quand cin vegne su lo bon tim,
Qu'on voignivè lè p'titè grannè;
On oïe, per on biau matin,
Lè valets dè tot lo vèladzo
Què fasan ronfliâ lo canon,
Po cèlèbrâ lo mariadzo
Dâo Tsigre et poui dè sa Caton.

S. G.

L'HISTOIRE D'UNE « FÉDÉRALE »

Un habitant des Monts-de-Lavaux avait résolu d'aller au Tir fédéral de Berne. Mais son gousset souffrant un peu d'anémie, le brave homme dit à sa femme:

— Dis, Marianne, j'ai envie d'aller faire un tour au Tir fédéral. Je vais prendre cette bonbonne de kirsch, qui est dans l'armoire, je la vendrai à Berne et ça me fera un peu d'argent pour payer la fête. Qu'en dis-tu?...

— Eh bien, oui.

Ainsi dit, ainsi fait. La hotte au dos, dans laquelle est la bonbonne, son fusil à l'épaule, notre paysan part un beau matin pour la gare la plus voisine. Presque à destination, il butte une pierre et tombe de tout son long. La bonbonne roule, se brise, et le kirsch se répand sur le sol.

Le malheureux se relève, contemple d'un air navré le désastre et l'effondrement de ses beaux projets.

Adieu! le Tir fédéral.

Alors, de rage, il continue son chemin et arrive à la ville où il devait prendre le train pour Berne, il entre au cabaret et la journée durant fait la fête à sa façon avec l'argent destiné au billet de chemin de fer.

Le soir, fortement éméché, on le devine, il rentre au logis.

Sa femme accourt et voyant le triste état dans lequel est son homme, elle fronce le sourcil et prend sa voix des jours d'orage.

— Alo! pour l'amour du ciel, où as-tu pu te mettre dans cet état? C'est pourtant pas à Berne! Ce serait du propre; dans la capitale de la Suisse. Ah! ces Bernois auraient une belle idée des Vaudois. C'est une honte! Tiens, fi les cornes! Allons! réponds! Tu es là aussi muet et petou qu'un derbon. D'où viens-tu? Où as-tu pu boire à ce point? Et avec qui, encore?... Avec qui?...

— Mais 'coute, Marianne, je vais t'expliquer. Aussi, tu me laisses pas parler. Tu dis tout, avec!...

— C'est bon! C'est bon! Pas tant d'explications.

— Oh! alors... tu comprends... Tu veux que je t'dise et puis tu veux pas...

— Voyez-vous ça, si ce n'est pas t'honteux, y peut pas seulement dire papet!

— Atiuta, Marianne! Mâ te faut bôtsi on moimeint, ne pu rein dere. L'est tot bounamin que su resta prâ pè l'Abbâyî dè Ciully et i'è zu lo premi prix à la corsa à la rame. L'est cein que m'a soulâ.

L. E.

Distinguons. — Un locataire sans enfants s'installe dans une maison de Paris, qui n'admet à franchir son seuil ni chiens, ni chats, ni perroquets, ni enfants.

Le premier jour, il croise dans l'escalier de jeunes citoyens, fort loin d'être majeurs.

« Vous m'avez dit, signifie-t-il au concierge, qu'on ne voulait pas d'enfants dans la maison et pourtant en voilà. »

— « Monsieur, répond l'autre avec majesté, ce ne sont pas des enfants, ce sont les fils du propriétaire. »

EXCUSEZ!...

Sous le titre: *Scène de la Vie pastorale*, le *Journal suisse des Postes, Télégraphes et Douanes* publie la pochade suivante, dont le sujet plaisant fait oublier la forme, un peu trop insouciant des règles prosodiques.

Nous laissons aux intéressés, plus compétents que nous, le soin de juger de l'exactitude du tableau. Nous nous bornons à constater que cette pochade n'est pas pour donner aux jeunes gens, en quête d'une position sociale, le désir de coiffer la casquette bleue à liserés rouges de l'administration postale.

Est-ce bien là ce qu'a voulu l'auteur?

(Dans le salon du directeur. Tentures bleues très sombres, meubles austères. Monsieur le directeur, 60 ans; le candidat, 17 ans.)

Le Directeur.

Ainsi vous désirez entrer dans nos services Et je vais vous inscrire avec d'autres novices.

Le candidat.

C'est mon vœu le plus cher, monsieur le directeur, Je sors du cabinet d'un célèbre docteur Qui me trouve en tous points apte pour le physique; Je connais le calcul, les langues, la musique, Je connais mon pays de Chêne à Frauenfeld Et j'en remonterais aux chevaux d'Eberfeld Pour l'algèbre et pour les hautes mathématiques. Je connais les auteurs, les nouveaux, les antiques J'ai lu Bergson, Rousseau, Montaigne, Rabelais, Confucius, Stendhal et même Alphonse Allais. Vous voyez donc, monsieur, que je connais mes [lettres]

Le Directeur.

Ah! vous en savez trop pour affranchir des lettres. Pour trier des journaux et peser des colis, Tous vos nombreux talents, monsieur, sont très [jolies]

Mais ne sont d'aucun prix pour faire la carrière. Chez nous, il faut aimer courants d'air et poussière.